

NIEUL-SUR-MER

la ville qui nous rassemble



Le conseil municipal des enfants en marche...

Sommaire

- 2 **Éditorial**
- 3 **Retour sur événement**
- 4 **Enfance / Jeunesse**
- 5 **Budget**
- 6-7 **Nouvelle équipe**
- 8 **Culture**
- 9 **Vie associative**
- 10 **Cadre de vie**
- 11 **Démocratie**
- 12 **Conseil Municipal**

Éditorial

Continuons ensemble !

Les premiers mots de cet édito post-élections seront pour remercier les 57% d'électeurs qui se sont rendus aux urnes pour le scrutin municipal. La démocratie n'a de sens que par la participation des citoyens pour exprimer leurs attentes et leurs souhaits. Les élus tiennent leur légitimité de ces votes. Ils sont donc essentiels.



Le Maire entouré des nouveaux membres du conseil municipal.

J'adresse bien évidemment mes remerciements à tous les électeurs qui nous ont renouvelé leur confiance. La majorité de 65,88% des votes exprimés est une marque de reconnaissance pour le travail accompli par l'équipe sortante. Ils valident six années de travail au service de la commune et de ses habitants. C'est également un signe d'encouragement pour la nouvelle équipe qui doit maintenant poursuivre ses efforts afin de répondre à un plus grand nombre d'entre vous encore. Je tiens enfin à remercier les conseillers municipaux pour leur investissement et tout particulièrement les adjoints qui m'entourent. Ces derniers ont fait le choix de consacrer une part importante de leur temps à l'intérêt général, certains allant même jusqu'à mettre leur vie professionnelle entre parenthèse.

La nouvelle équipe devra conduire à leur terme les dossiers déjà initiés ; elle devra également s'engager dans des projets nouveaux tout en gardant à l'esprit un contexte économique difficile et contraignant. Pendant les six années à venir, nous allons continuer à œuvrer avec vous pour atteindre les objectifs pour lesquels vous nous avez réélus et faire que Nieul-sur-Mer continue à être une commune où il fait bon vivre.

Maire de Nieul-sur-Mer



En couverture

Le Maire, Martine HERAULT, adjointe déléguée à l'Enfance - Jeunesse, Laurence FONTENAUD, Directrice de l'accueil de loisirs et les enfants :

Agathe CHARLEUF, Lisa DOUCET, Léa JACQUELINE, Mathieu KUNGHEHIAN, Quentin ROUMEAU, Inès AUBRY, Timéa BOULANGER, Baptiste CAREMIER, Mathilde ESTEVE, Lucas FRITSCH, Jules MATHARAN, Nathan RAYRAT, Lucas FERREIRA, Garance LARNOY, Yani LEFFRAY, Maya LISON, Sarah AHOUASSA, Manon DEMAIZIERE et Maxime TRIEAU.

Maquette : PEUPLADES.FR

Photos de couverture :

PEUPLADES.FR

Photos : Service Communication

Impression : Imprimerie Rochelaise

Imprimé sur du papier certifié 100 % PEFC, issu de la gestion durable des forêts.

Tirage 2 560 exemplaires
Dépôt 2^{ème} trimestre 2014



Mairie de Nieul-sur-Mer
Service Communication
BP 13 - 17 137 Nieul-sur-Mer
Tél. 05 46 37 40 10

mairie@nieul-sur-mer.fr
www.nieul-sur-mer.fr

Directeur de la publication :
Henri Lambert

Rédactrice en chef : Nancy Henry
et secrétaire de rédaction :
Céline Joly



Retour sur évènement : L'exposition « Les Trésors de la rue de Beauregard »

« **Les Trésors de la rue de Beauregard** » C'est en effectuant des recherches documentaires pour l'ancienne rubrique « Racines » paraissant dans le magazine municipal que l'idée d'approfondir les recherches sur Nieul-sur-Mer au siècle dernier s'est développée.

Suite au précédent succès de l'exposition « Nieul d'hier et d'aujourd'hui » et de l'expérience acquise, le Conseil des Sages a cherché un nouveau sujet susceptible d'intéresser les Nieulais. La rue de Beauregard, rue la plus ancienne du bourg et concentrant les principaux bâtiments historiques de la ville et où chaque maison a son passé, s'est rapidement imposée .



Présentation de l'exposition par le Maire, en compagnie du président et des membres du Conseil des Sages.

Au sein du Conseil des Sages, un collectif de sept personnes, animé par Jacqueline Pastorino et Michel Nobletz, s'est réuni régulièrement dès le début de l'année 2013. Ces historiens amateurs sont allés à la rencontre des riverains pour recueillir documents et anecdotes se rapportant à cette magnifique rue.

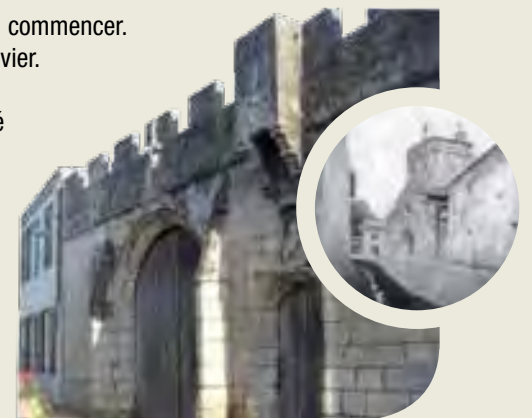
Ils n'ont pas hésité à grimper sur une échelle pour photographier en gros plan des éléments de la rue et à dépeussier les documents des archives communales. Afin de vous dévoiler l'ensemble des mystères de cette rue, les Sages ont réussi à passer de l'autre coté du grand portail de l'ancienne école des filles, et ont même obtenu l'autorisation exclusive de pénétrer dans l'ancien clocher de l'église pour photographier le tombeau de José Vallin.

Début 2014, tous les éléments étant recueillis, le tri et la mise en forme des panneaux pouvaient commencer. L'exposition « Les trésors de la rue de Beauregard » a pris place dans le hall de la mairie à partir du 27 janvier.

Le Conseil des Sages tient à remercier l'ensemble des Nieulais de la rue de Beauregard qui leur ont confié leurs documents personnels afin de pouvoir réaliser cette exposition.

Le Conseil des Sages prépare déjà sa prochaine exposition dont le thème concerne «les zones humides de la commune » ; alors si vous avez des documents ou des témoignages à leur apporter sur les marais ou les anciens marais salants, n'hésitez pas à les contacter.

Renseignements : Jacqueline Pastorino : j.barpas@gmail.fr
ou Michel Nobletz : mnobletz@gmail.fr



Modification de la carte scolaire pour la rentrée 2014 / 2015

L'évolution de l'urbanisation de la commune de Nieul-sur-Mer impose de modifier la carte scolaire. L'objectif de la Ville soutenue par les associations de parents d'élèves (AIPE, FCPE) est de renforcer les effectifs de l'école du Fief Arnaud, en baisse régulière, afin de maintenir le nombre global de classes sur la commune.



La nouvelle carte scolaire a pour objectif de :

- Favoriser la mixité sociale
- Garantir l'équilibre des effectifs sur la commune en tenant compte de la capacité d'accueil de chaque établissement scolaire
- Harmoniser sur l'ensemble du territoire les conditions d'apprentissage des élèves afin de maintenir une offre pédagogique de qualité.

Pour la Municipalité, il convient d'anticiper les grands mouvements de la population (urbanisation, vieillissement, renouvellement...) pour ajuster au mieux la carte scolaire.

Un nouveau périmètre a ainsi été élaboré à partir des chiffres réels et des projections d'accueil des nouveaux habitants, en retenant les modalités suivantes :

- Seuls les nouveaux élèves sont concernés par la sectorisation
- Les élèves peuvent poursuivre leur scolarité dans leur école jusqu'à la fin du cursus scolaire
- La dérogation pour regroupement familial se fait en tenant compte de la fratrie en école élémentaire.

- Constructions à venir
- Découpage actuel
- Nouveau découpage carte scolaire

Rythmes scolaires à Nieul-sur-Mer : les T.A.P. ça marche fort !

Comme dans plus de 90% des communes de France ayant adopté la réforme dès la rentrée 2013/2014, les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) ont bien trouvé leur place dans la semaine de nos écoliers.

Pour y parvenir, toute la communauté éducative a été mobilisée. Les propositions et avis des conseils d'école ont été suivis, les personnels communaux et les bénévoles ont été force de propositions et pleinement associés au projet. Et cela marche... !

À ce jour 94% des élèves sont inscrits et les retours sont positifs.

Depuis le mois de septembre 2013, des évaluations régulières ont été menées et seront pérennisées lors de la prochaine année scolaire. Comme dans toute innovation, le dispositif a été amélioré pour répondre aux remarques formulées lors des réunions du groupe de pilotage de la mise en place de la réforme. Les différents membres de ce groupe, animateurs, enseignants, parents d'élèves ont ainsi échangé et évalué le dispositif tous les deux mois.

Depuis des années, la commune s'est dotée d'une politique jeunesse ambitieuse avec la mise en place d'un Plan Educatif Local (P.E.L). Ces TAP en sont le prolongement naturel. Grâce à ses dispositifs tous les enfants ont maintenant la possibilité de s'épanouir au sein d'activités sportives, culturelles et de loisirs. Les premiers résultats de cette année scolaire sont plus qu'encourageants.





UN BUDGET de plus en plus contraint



Sans grande surprise ce nouveau budget subit la baisse des dotations de l'Etat qui minore de près de 45 000 euros au total le montant des aides versées à la commune. Les dépenses de fonctionnement, toutes charges confondues, sont en revanche revues à la hausse. L'augmentation concerne en particulier les charges de personnel qui absorbent cette année les recrutements rendus nécessaires par la réforme des rythmes scolaires ainsi que les participations dues par la commune au titre du fonds de participation intercommunale et de l'aide au logement social, deux dépenses obligatoires qui doublent par rapport à l'année 2013.

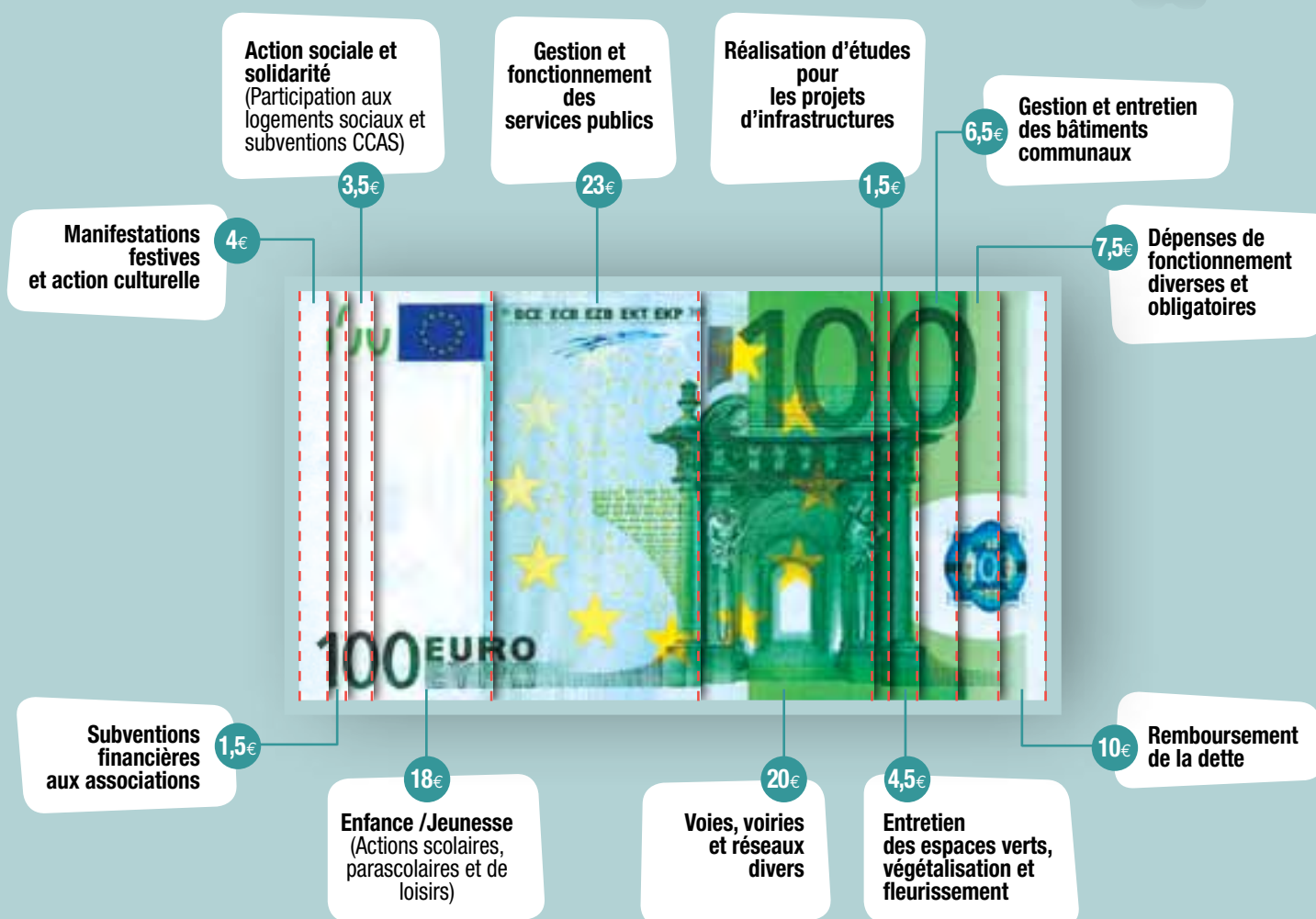
La morosité budgétaire générale n'a pas empêché le conseil municipal de maintenir l'aide financière qu'elle apporte au tissu associatif local et même de la renforcer en revoyant à la hausse le volume global des subventions associatives.

Les dépenses d'investissement tiennent compte des contraintes budgétaires et de la capacité annuelle de réalisation de la commune. Ce sont 1 263 000 euros d'investissements qui ont donc été votés, principalement sur les programmes de voirie.

Conformément au débat d'orientation budgétaire, l'emprunt arrêté s'élève à 200 000 euros ce qui permet de garantir un niveau de réalisations conforme aux besoins de la commune tout en confirmant la volonté de désendettement puisque le taux d'endettement communal établi à 16,78% en 2011 a été abaissé à 14,76% au terme de l'année 2013.

Le budget 2014 prévoit une augmentation de la pression fiscale de 1,5% qui permet de compenser en partie seulement la baisse des dotations de l'Etat.

Répartition des dépenses pour 100 euros inscrits au budget 2014



Présentation de l'équipe municipale

Mandat 2014 - 2020



Henri LAMBERT - Maire
3^{ème} Vice-Président de la CdA
Président du CCAS



Sylvie DUBOIS
1^{ère} adjointe



Jean-Marc SORNIN
Adjoint



Martine HERAULT
Adjointe



Gérard GOUSSEAU
Adjoint



Annie GRIZON
Adjointe



François AUBIN
Adjoint



Fabienne JARRIAULT
Adjointe



Patrick PHILBERT
Adjoint



Philippe EGREMONTE
Conseiller Municipal



Gaëlle FRELAND
Conseillère Municipale



Jean-Paul BEAUVAIS
Conseiller Municipal



Karine LISON
Conseillère Municipale



Philippe GAFFET
Conseiller Municipal



Sandra DUPEYRON
Conseillère Municipale



Alain NAVUEC
Conseiller municipal



Frédérique VIGNERON
Conseillère Municipale



Cécile ELAMBERT
Conseillère Municipale



Didier PRIVÉ
Conseiller Municipal



Anne CLÉMENT-THIMEL
Conseillère Municipale



Odette VIAUD
Conseillère Municipale



Francis VERICEL
Conseiller Municipal



Evelyne CHEVRIER
Conseillère Municipale



Marc MAIGNÉ
Conseiller Municipal



Philippe DURIEUX
Conseiller Municipal
de l'opposition



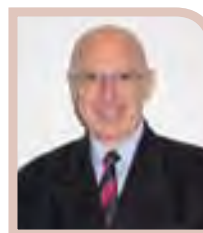
Stéphanie FONTAINE
Conseillère Municipale
de l'opposition



Gaston BÉRTAULT
Conseiller Municipal
de l'opposition



Jacqueline CHEVALLIER
Conseillère Municipale
de l'opposition



Christian TAVARES
Conseiller Municipal
de l'opposition

Les commissions municipales

Les commissions examinent et étudient les dossiers relevant de leurs compétences avant qu'ils ne soient soumis à l'approbation du conseil municipal. Leur rôle n'est que consultatif ; elles n'ont donc pas de pouvoir de décision. En revanche elles peuvent dresser un constat, émettre un avis ou faire des propositions. Pour l'étude des dossiers « transversaux », elles peuvent se regrouper et travailler en commission mixte.

Les commissions ne sont pas publiques mais à la demande du maire, président de droit de chaque commission, ou de l'adjoint délégué, elles peuvent entendre des personnes extérieures en qualité d'expert.



Commission du Personnel :

Présidence : Henri LAMBERT - **Membres :** Marc MAIGNÉ, Francis VERICEL, Evelyne CHEVRIER, Karine LISON, Frédérique VIGNERON, Jacqueline CHEVALLIER

Elle est chargée d'étudier toutes les questions ayant trait à la gestion des effectifs et des compétences au sein des services communaux. Elle se prononce également sur les dossiers de gestion de paie et de carrière impactant l'ensemble des services.



Commission des Finances :

Vice Présidence : Sylvie DUBOIS - **Membres :** Alain NAVUEC, Sandra DUPEYRON, Philippe EGREMONTE, Philippe GAFFET, Didier PRIVE, Christian TAVARES

Elle est chargée de la programmation budgétaire et de l'établissement du budget et des principaux documents budgétaires. Elle a également un rôle d'avis et de proposition sur tous les dossiers relatifs aux tarifs des services publics, à la fiscalité et aux finances locales.



Commission Environnement, Développement Durable et Écoquartier

Vice Présidence : Jean-Marc SORNIN - **Membres :** Anne CLEMENT-THIMEL, Sandra DUPEYRON, Marc MAIGNÉ, Philippe EGREMONTE, Cécile ELAMBERT, Philippe GAFFET, Jacqueline CHEVALLIER

Elle est chargée de tous les dossiers liés à la protection de l'environnement ainsi que des questions relatives à l'embellissement de la commune (entretien des espaces verts, fleurissement, élagage). Cette commission est également chargée de la gestion du projet d'écoquartier du Champ Pinson.



Commission Enfance Jeunesse :

Vice Présidence : Martine HERAULT - **Membres :** Karine LISON, Frédérique VIGNERON, Cécile ELAMBERT, Gaëlle FRELAND, Sandra DUPEYRON, Odette VIAUD, Stéphanie FONTAINE

Elle est chargée de toutes les questions liées à l'enfance qu'elles soient scolaires, parascolaires ou de loisirs. Elle assure en outre le lien entre la commune et les partenaires institutionnels (services de l'Etat, CAF), les enseignants et les deux associations de parents d'élèves.



Commission Vie associative :

Vice Présidence : Gérard GOUSSEAU - **Membres :** Philippe GAFFET, Gaëlle FRELAND, Odette VIAUD, Frédérique VIGNERON, Jean-Paul BEAUVAIS, Karine LISON, Philippe DURIEUX

Elle est en relation avec l'ensemble du tissu associatif nieulais. Elle est chargée de soutenir et d'accompagner les associations dans leurs projets et dans leur fonctionnement quotidien.



Commission Vie culturelle :

Vice Présidence : Annie GRIZON - **Membres :** Francis VERICEL, Odette VIAUD, Evelyne CHEVRIER, Frédérique VIGNERON, Alain NAVUEC, Philippe DURIEUX

Elle est chargée de travailler sur l'ensemble des projets municipaux (ou auxquels la Municipalité participe) visant à maintenir ou développer l'action culturelle de la commune. A ce titre elle étudie et propose la mise en place d'actions ou de projets à caractère culturel et arrête le calendrier culturel. Elle est également chargée des manifestations festives.



Commission Urbanisme et voirie :

Vice Présidence : François AUBIN - **Membres :** Didier PRIVÉ, Alain NAVUEC, Jean-Paul BEAUVAIS, Philippe EGREMONTE, Odette VIAUD, Anne CLEMENT-THIMEL, Gaston BERITAUULT

Elle est chargée d'étudier et de faire toutes propositions utiles sur les problèmes liés à l'urbanisme et au développement urbain de la commune. Elle arrête également le programme annuel de travaux de voirie.



Commission Action sociale et solidarité :

Vice Présidence : Fabienne JARRIAULT - **Membres :** Evelyne CHEVRIER, Francis VERICEL, Karine LISON, Didier PRIVÉ, Gaëlle FRELAND, Stéphanie FONTAINE

Elle est chargée de travailler sur divers projets sociaux tels que l'aide alimentaire, le service d'aide à domicile, des aides facultatives, le logement à loyer modéré... Les propositions retenues sont ensuite transmises puis débattues lors d'un conseil d'administration du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) qui est le seul à pouvoir les entériner.



Commission Bâtiments :

Vice Présidence : Patrick PHILBERT - **Membres :** Jean-Paul BEAUVAIS, Alain NAVUEC, Marc MAIGNE, Anne CLEMENT-THIMEL, Odette VIAUD, Christian TAVARES

Elle est chargée des travaux dans les bâtiments communaux et du suivi de l'état du patrimoine immobilier de la commune. Elle joue un rôle important sur toutes les questions de sécurité et d'accessibilité.



Evelyne VRILLON, la peinture à la cire ou « le voyage au pays de l'imaginaire »



Bien avant l'âge de la retraite, ne pouvant accepter une mutation qui l'éloignerait des siens, Evelyne choisit de privilégier sa vie de famille à sa carrière professionnelle.

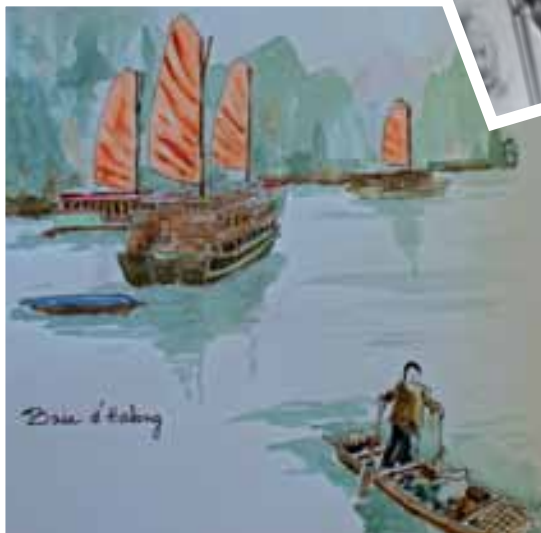
Il n'a pas été évident de réorganiser un emploi du temps qui avait toujours été très chargé, très prenant. Faire du bénévolat dans des associations était motivant mais elle avait aussi besoin de s'exprimer différemment.

La peinture l'attirait, dit-elle, mais aucune des « techniques classiques » ne l'inspirait vraiment jusqu'à ce jour de l'année 1998 où par le plus grand des hasards, elle découvre chez sa droguiste au rayon « Beaux-arts » un produit nouvellement arrivé dans le département, la cire d'abeille colorée.

La seule information qui lui fut donnée, était que cette cire devait être chauffée pour être étalée ! Elle qui avait travaillé durant des années dans un laboratoire de recherches était ravie d'avoir tout à découvrir de ce produit. Ce produit dont les effets diffèrent en fonction des supports, des couleurs, de la température et de l'imagination.

Elle participe alors à de nombreuses expositions en Touraine où elle obtient une cinquantaine de prix et découvre le plaisir d'enseigner cette technique au sein d'associations. Elle quitte la Touraine voici 5 ans afin de se rapprocher de sa famille. Arrivée à Nieul-sur-Mer, elle est agréablement surprise de découvrir que ce lieu est un vivier d'artistes efficacement soutenu par la Municipalité, précise t-elle.

En participant à la Fête des Arts, Evelyne espère faire découvrir cette technique méconnue et pourtant très ancienne.



Jean-Pierre TARRALLE, un peintre carnetiste

Né à Saint Jean d'Angély en 1941, marié à une Nieulaise appartenant à l'une des trois plus anciennes familles de Nieul et habitant la commune depuis 1963, il débute son parcours de peintre en septembre 2008.

Entièrement autodidacte et reprenant les traces de son père il se met tout d'abord au dessin au crayon et à la plume, puis à la peinture et à l'huile, et enfin au carnet de voyages.

Depuis sa retraite, de nombreux voyages à travers le monde, de Madagascar à la Namibie, du Yunnan à l'Equateur, lui ont donné l'envie de revisiter par le croquis certains paysages sur le vif, et pour beaucoup d'autres à partir de ses films et photos personnels. C'est sa spécificité.

Il a également donné des cours de dessin au sein de l'association Arts et Lumières pendant deux années. Actuellement, il travaille le nu et le portrait au crayon ou au fusain avec Gaspard 17 de La Rochelle. Cet artiste expose peu et travaille tout le temps dans son atelier qu'il se fait un plaisir de dévoiler à tous ceux qui le demandent.

Pour plus de renseignement sur cet artiste, vous pouvez vous rendre sur son site, créé pour ses amis, et découvrir à travers ses carnets ou ses dessins sa peinture : tarralle-jean-pierre.e-monsite.com.



Omer AMBLAS, sa peinture, c'est sa vie



Né en Guadeloupe, Omer arrive en métropole à 20 ans pour effectuer son service militaire. Par la suite, c'est en Vendée qu'il s'établira.

Après des études d'architecte à l'université de Nantes, il étudie l'histoire de l'Art. La peinture coule déjà dans ses veines. En 1981, il expose au Grand Palais à Paris ; en 1982, il est finaliste au concours de la biennale azurée de Cannes.

Omer est un homme discret, paisible, un brin timide, qui se laisse emporter au travers de ses œuvres par ses pulsions les plus intimes, celles qui le persécutent en même temps qu'elles le construisent.

Il peint entre autres des personnages qui révèlent l'histoire et les souffrances du peuple antillais. Pourtant ses toiles ne sombrent pas dans le misérabilisme. Sa peinture est un cri ! En se concentrant sur les visages, il exprime les névroses individuelles d'une conscience souvent révoltée. Omer donne la parole à ceux qui ne l'ont pas.

En choisissant d'interpréter la figure humaine, son œuvre revêt un caractère universaliste qui lui permet de crier son désarroi face à l'histoire de l'humanité.

Atelier Omer AMBLAS : 4 rue du Port-Lauzières
Site internet : omerambblas.com

Changement de nom pour les Anciens Combattants

L'association des Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre de Nieul-sur-Mer change d'appellation. Cette association se nomme désormais « Souvenir et Mémoire ».



Son objectif est de cultiver ensemble, à travers des manifestations et des lieux symboliques, la mémoire de l'Histoire, de regrouper des anciens combattants, des militaires de carrières ou appelés, des Nieulais de tout âge ou bien toute personne souhaitant perpétuer la mémoire collective. L'association a également pour projet d'établir un inventaire des documents écrits, photographies, récits et objets qui témoignent de notre Histoire, d'en favoriser sa diffusion et de perpétuer le souvenir des cérémonies patriotiques.

L'association sera présentée le **jeudi 03 juillet à 20h30** à l'Espace Michel Crépeau

Coordonnées : 11 rue François Jauffret
Tél : 05 46 37 92 41 - Mail : gaston.beritault@free.fr

L'informatique accessible pour tous

Le club créé en mai 1986 et présidé par Gérard RENAUD a pour but de favoriser la découverte et le perfectionnement de l'informatique.

Il dispense aussi bien des cours d'initiation, comme la découverte de la bureautique et l'utilisation d'un micro ordinateur, que des stages de perfectionnement. Les activités du club concernent également le traitement d'images et/ou de vidéo numérique avec la réalisation de diaporama ou de DVD.

A ce jour, 1170 adhérents de la commune et de villes avoisinantes ont suivi les cours dispensés à l'école du Fief Arnaud. Alors que vous soyez novice ou amateur, n'hésitez pas à les contacter.

Pour la rentrée 2014/2015, les inscriptions se déroulent le lundi 09 septembre 2014 directement au Club, à l'école du Fief Arnaud.

Renseignements complémentaires auprès de Gérard RENAUD au 05 46 37 46 33 ou par mail : club-info.nieul@wanadoo.fr

Une médaille pour la ville lors du Salon d'Arts plastiques de La Rochelle

La ville de Nieul-sur-Mer soutient depuis de très nombreuses années le Salons d'Arts plastiques de La Rochelle organisé par Mademoiselle Toulouse.

Un des nombreux lieux d'exposition des œuvres présentées au public se trouvait au cloître des Ursulines entre la rue des Augustins et la rue Dupaty à La Rochelle. Cet endroit prestigieux datant du XVII^e siècle abritait jusqu'alors la communauté des Ursulines.

Ces dernières quittant La Rochelle laissent derrière elles un lieu unique que l'association organisatrice du Salons d'Arts plastiques a voulu immortaliser par la réalisation d'une médaille d'après l'esquisse de l'aquarelliste Patrice SIMON.

Cette médaille a été offerte à chaque partenaire, dont la commune et aux artistes lauréats. Un grand merci pour ce geste généreux et respectueux du passé.

Le Cloître des Ursulines, lieu d'exposition du salon d'Arts plastiques.



Jean Denis PAYET, de la boxe au karaté, un sportif passionné



Né sur l'île de la Réunion en 1959, il est dès l'âge de 10 ans attiré par la boxe anglaise après avoir essayé diverses activités sportives comme le football, le basket-ball...

C'est lors d'un rassemblement annuel dans un centre de loisirs pour jeunes qu'il est repéré pour la boxe anglaise, sport qu'il pratique sans ménagement. À 17 ans il est déjà un champion poids mi-mouche (-50 kilos) sur son île.

Jean Denis Payet accompagné de Gérard Gousseau, adjoint à la vie associative, lors de sa remise de médaille.

À 18 ans il effectue son service au centre militaire de Fontenay le Comte, en Vendée. Après son service militaire, il travaille à l'hôpital de La Rochelle, découvre Lauzières et, tombé sous le charme, s'y installe. En 1980, il délaisse la boxe anglaise au profit du karaté et prends alors des cours à Port Neuf, sous la direction de monsieur Albert RIVAS. Puis à la recherche d'un club, c'est en 1985, qu'il choisit de s'entraîner au dojo de Surgères, aujourd'hui 3^{ème} club du secteur de La Rochelle.

Ce club lui donne entière satisfaction si bien que maintenant, c'est en tant que directeur technique qu'il encadre les karatékas de haut niveau afin de les préparer aux championnats départementaux, championnats de ligues et pourquoi pas championnats de France. Dans cette discipline en tant que 5^{ème} Dan, il est également arbitre de ligue pour les passages du 1^{er} au 4^{ème} grade.

Il n'hésite pas à effectuer quatre fois par semaine le trajet Nieul-sur-Mer/ Surgères pour transmettre sa passion et ses valeurs qui sont pour lui, l'école de la vie, le respect des autres, la maîtrise de soi, la discipline, le travail bien fait et partager le plaisir de ce sport avec tous les jeunes. Il vient d'ailleurs d'être récemment médaillé de bronze par la Direction Départementale Jeunesse et Sport, sur proposition du Président départemental Karaté 17.

La commune vous informe des nouveaux commerces



GAMM VERT une équipe d'experts à votre écoute

Le magasin a fait peau neuve récemment en diversifiant sa gamme de produits régionaux, en élargissant son offre de mobilier de jardin, en relookant sa boutique de vêtements et en introduisant un nouveau rayon d'accessoires de randonnée.

Venez rencontrer Delphine, le manager de l'équipe, Emilie et Ugo, les spécialistes du rayon jardin et végétal et Emmanuel, responsable du rayon alimentaire animal.

5 rue de Marsilly - 17137 Nieul-sur-Mer
Tel : 05 46 37 85 60 - www.gammvert.nieul.fr
Horaires d'ouverture : du lundi au samedi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00



GL DOMOTIQUE, le concept de la maison intelligente

La domotique permet de faciliter le quotidien et d'augmenter le confort de vie. Elle s'impose comme une innovation technologique sur laquelle il faudra compter ces prochaines années. Rodolphe LAISNEY et Jérémie GAUBERT ont créé GL Domotique en 2014, une entreprise spécialisée qui s'adresse aussi bien à des professionnels qu'à des particuliers.

GL Domotique
3 rue du Lieutenant Botton, 17139 Dompierre-sur-Mer
Tel : 05 46 66 97 46
Mèl : gldomotique@gmail.com - Site internet : www.gldomotique.fr

Didier GENOUD, Artisan carrelleur

Carrelleur depuis 1986 et artisan depuis 1992, Didier GENOUD vient de s'installer sur la commune. Cette entreprise est spécialisée dans la pose de carrelage et de faïences ainsi que de chapes de mortier traditionnelles.

Renseignements complémentaires
au 06 58 23 79 06
ou par mail idevalgenoud@hotmail.fr

Non aux dépôts sauvages !



Rue Grimaud

Quel triste spectacle : pneus, cartons, déchets végétaux, débris divers, sacs poubelles... la liste est longue de tous les déchets que le service de propreté urbaine collecte deux fois par semaine, toutes les semaines depuis des mois. A chaque « tournée » le camion de collecte revient plein. Triste spectacle !

La propreté de la ville et des espaces communs est l'affaire de tous et pas seulement celle de la commune et des citoyens respectueux. Encore une fois une minorité nuit à la majorité et cette attitude irrespectueuse coûte cher à l'environnement qu'elle pollue et à la collectivité puisqu'elle génère une hausse de ses dépenses de fonctionnement. Malgré tout, nous rappelons que les dépôts sauvages sont interdits par la loi et passibles d'une amende allant jusqu'à 1500 euros dès lors que la police municipale a pu identifier les auteurs à partir de déchets trouvés. Ce comportement a sans doute un rapport avec la mise en place des pass-déchetterie dont nous ne contestons pas l'inadaptation.

La commune a interpellé les services de la CDA à ce sujet et demandé une augmentation du nombre de droits d'accès en déchetteries. D'ici là nous comptons sur le respect et le sens civique de chacun.

Rue de Vincennes



Le brûlage des végétaux est strictement interdit

Le brûlage des déchets verts, souvent à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée, nuit à l'environnement, à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendie.



Ce brûlage est interdit pour tous les résidus d'origine végétale issus des activités de jardinage et d'entretien des espaces verts. La raison est simple: lorsqu'ils sont produits par des particuliers, ils sont considérés comme des déchets ménagers. Concrètement, cela concerne l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, les résidus de taille de haies et arbustes, les résidus de débroussaillage.

Cette interdiction s'applique sur tout le territoire de la commune. Le non respect de cette réglementation peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 euros sans compter que les voisins incommodés par les odeurs peuvent porter plainte.

Pourtant des solutions existent : elles passent par la valorisation sur place comme le paillage avec l'utilisation d'un broyeur, le compostage ou bien par la gestion collective de ces déchets en les jetant dans la benne « végétaux » de la déchetterie communautaire.

Horaires déchetterie Nieul-sur-Mer

Du 1^{er} avril au 30 septembre

Du mardi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
Le vendredi et samedi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

Du 1^{er} octobre au 31 mars

Du mardi au samedi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Numéro de téléphone de la déchetterie : 05 46 37 00 82

Numéro de téléphone du service Gestion des déchets à la CdA : 0800 535 844



Partez «zen» en vacances

Durant votre absence, les services de la Gendarmerie et de la Police Municipale peuvent à votre demande, surveiller votre domicile au cours de leurs patrouilles quotidiennes en semaine et en week-end.

Pour bénéficier du service « Opération Tranquillité Vacances », vous devez au préalable remplir une demande d'inscription, disponible en mairie ou à la brigade de Gendarmerie.

Renseignements complémentaires auprès de la Police Municipale : 05 46 37 88 62

Un conciliateur de justice à votre service

Un problème de voisinage, des soucis avec un entrepreneur indélicat, des tensions avec votre bailleur, le conciliateur de justice peut vous aider à résoudre ces conflits et vous éviter ainsi le tribunal.

Son existence est encore peu connue du public, pourtant le recours à un conciliateur de justice est une démarche entièrement gratuite qui constitue un moyen simple et efficace de résoudre les conflits d'ordre civil, commercial, social ou rural. En revanche, il n'est pas possible d'y recourir en matière d'Etat Civil et de conflits avec les administrations.

Ce bénévole nommé par le premier Président de la Cour d'Appel doit justifier de trois années d'activités juridiques. Le conciliateur convoque chacun des plaignants avant de les confronter. A l'issue de la confrontation, un simple accord verbal peut être suffisant pour résoudre le problème car « dans six à sept cas sur dix, c'est une simple question de communication entre les personnes » précise Jean-Bernard Audebert, le conciliateur qui officie sur la commune. Et de préciser « nous avons un taux de réussite de 64% dans nos actions de médiation ce qui évite ainsi à de nombreux plaignants d'engager des démarches longues et coûteuses auprès du tribunal compétent ».

Par ailleurs, le conciliateur peut établir un constat d'accord signé par les deux parties dans lequel chacune s'engage avec une homologation possible par le tribunal. Enfin, dans le cas où la conciliation échoue, chacun des adversaires reste libre de régler le litige par la voie judiciaire.

Informations complémentaires :

Votre conciliateur de justice Jean-Bernard Audebert assure une permanence à la mairie les 1^{er} et 3^{ème} mercredis de chaque mois de 09h00 à 12h00 - Tel : 06 80 93 61 21

LE MOT DE L'OPPOSITION

Toute l'équipe Nieul Ensemble 2014 autour de Philippe DURIEUX, vous remercie pour votre soutien grâce à vos votes en sa faveur le dimanche 23 mars 2014.

C'est pour vous que nous allons oeuvrer dans le conseil municipal avec toute notre énergie et en collaboration avec le maire élu : 1738 voix sur 4938 inscrits (43,09 % d'abstentions).

Nous garderons à l'esprit vos remarques et suggestions pour que Nieul reste la commune où nous aimons vivre et travailler.

Nous nous engageons à vous tenir informés de tous les projets en cours et à venir, et de tous les « chantiers » actuels et futurs pour que vous puissiez suivre les

avancées en la matière et nous apporter votre ressenti. Vous pouvez compter sur notre écoute et notre disponibilité pour répondre à toute demande. Si nous ne détenons pas la réponse, nous saurons activer les différents réseaux pour vous donner une information au plus près de la réalité.

Vous nous avez fait confiance et nous mettrons tout en œuvre pour vous satisfaire. Nous sommes 5 dans le conseil municipal mais les autres membres de l'équipe sont toujours actifs et participeront aux actions prévues lors de la campagne électorale.

Quant à vous, amis nieulais qui n'avez pas ou pas pu voter, sachez que Nieul Horizon 2020 est à la disposition

de tous les habitants de notre commune et vous pouvez vous inscrire sur notre Page Nieul Horizon 2020 et/ ou nous contacter sur nieulhorizon2020@free.fr pour recevoir sur votre messagerie électronique, les dernières nouvelles.

Nos compétences et notre expérience sont à votre service.

Enfin et pour terminer, encore merci à tous !!!

Les élus de l'opposition :

Philippe DURIEUX, Stéphanie FONTAINE, Gaston BERTAULT, Jacqueline CHEVALLIER, Christian TAVARES.

Le Plan canicule est activé

Le Plan canicule, qu'est-ce que c'est ?

Depuis l'été 2003, un Plan national de prévention canicule est activé chaque année, à partir du 1er juin et jusqu'au 31 août, pour les personnes âgées les plus isolées et fragiles, particulièrement exposées en cas de hausse durable des températures.

Dès lors où une période caniculaire survient, un véritable plan de bataille se met en place pour protéger ces personnes vulnérables. Pour cela, celles-ci doivent néanmoins être inscrites sur un registre.

L'inscription sur un registre de solidarité

Le Centre Communal d'Action Sociale met à disposition un registre nominatif.

Toute personne qui se sent vulnérable, soit en raison de son âge, soit en raison d'un handicap peut faire la démarche de s'inscrire.

Il suffit de se rendre au centre communal d'action sociale ou de téléphoner pour demander à figurer sur le registre.

Seront alors demandées les informations suivantes :

Nom, prénom, adresse, téléphone et coordonnées des personnes à joindre en cas d'urgence.

Ces informations restent évidemment confidentielles.

Et concrètement, que se passe-t-il en cas de canicule ?

En cas d'alerte par Météo-France de fortes chaleurs se prolongeant sur plusieurs jours, le préfet déclenche le niveau de vigilance orange.

Les personnes qui sont inscrites sur le registre reçoivent alors un appel téléphonique émanant du centre communal d'action sociale.

Lors de cet entretien téléphonique, un certain nombre de questions sont posées pour s'assurer que la personne à son domicile n'est pas en danger.

En cas d'absence de réponse de la personne à son domicile ou bien si l'interlocuteur du CCAS estime lors de l'entretien téléphonique qu'il peut y avoir danger, il contacte « la personne à prévenir en cas d'urgence ». Un passage au domicile de la personne peut également être programmé en cas de besoin.

Pour s'inscrire sur le registre de solidarité ou pour tout renseignement :

Centre communal d'action sociale

Avenue du Parc - 05 46 37 72 86

Ouverture de 9h à 12h et de 14h à 17h du lundi au vendredi.

Les décisions du Conseil Municipal

Séance du 22 janvier 2014

Communication des décisions prises par le Maire en application des délégations reçues du Conseil Municipal

Le conseil municipal a pris connaissance de l'indemnisation d'un sinistre survenu au cours du mois de septembre 2013 ainsi que de l'attribution du marché d'assurances.

• Urbanisme

Le Conseil municipal a autorisé l'acquisition d'une parcelle de 34 centiares au Clos des frênes à l'euro symbolique.

Il a également autorisé le maire à défendre la commune dans un recours engagé contre une décision d'urbanisme.

• Voiries

Sur proposition de la commission municipale en charge de la voirie, le conseil a décidé à l'unanimité de retenir les dénominations de rues suivantes : « rue du Merlot » pour le Clos de Nalbret (en référence aux anciennes vignes environnantes) et « rue Loïc Caradec » (navigateur disparu en mer lors en 1986 lors de la route du rhum) pour le lotissement Les grands champs.

• Enfance jeunesse

Le conseil a accepté à l'unanimité la mise en place des CESU préfinancés en qualité de titres de paiement pour les services de l'accueil de loisirs et de la garderie périscolaire pour les enfants de moins de six ans.

Séance du 19 mars 2014

Communication des décisions prises par le Maire en application des délégations reçues du Conseil Municipal

Le conseil municipal a pris connaissance de l'attribution du marché de services et fournitures pour l'entretien des espaces verts de la commune.

• Finances

À la majorité des voix, le conseil municipal a donné acte au maire de la présentation du compte administratif 2013 et a décidé d'affecter le résultat de ce compte au budget primitif 2014.

Il a également voté à l'unanimité le compte de gestion dressé par le Trésorier principal.

Dans un second temps le conseil a décidé d'attribuer les subventions aux associations au titre de l'année 2014 pour un

montant global d'attribution en hausse par rapport à 2013. Conformément à la réglementation il a autorisé le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2014 dans la limite des plafonds définis par la loi.

À la majorité de 23 voix sur 24, il a décidé de ne pas accorder l'indemnité de conseil au trésorier principal municipal.

À l'unanimité le conseil municipal a approuvé les projets de convention financière et d'études d'aménagement pour la rue du port (tranche 2 des travaux) et pour les rues de l'Aubreçay et de Marsilly)

Enfin il a été décidé à l'unanimité de demander au conseil général l'inscription de la commune au bénéfice de la répartition du produit des amendes de police perçu en 2013 dans le cadre des « petites opérations de sécurité »

• Urbanisme

Afin de renforcer la protection des sites, des paysages et des milieux naturels de la commune, le conseil a décidé d'accepter à l'unanimité le principe d'extension de la zone de préemption départementale et de solliciter le conseil général pour une extension de cette zone au titre de la politique des espaces naturels sensibles de la zone Ao du PLU sur les parcelles AE 327 à AE 356 de la rue du port

• Enfance Jeunesse

Le conseil municipal a autorisé à l'unanimité la modification de la carte scolaire à compter de la rentrée scolaire 2014/2015. Cette nouvelle répartition prend en compte de façon anticipée les grands mouvements de la population dans les années à venir.

Séance du 29 mars 2014

Installation du conseil municipal et élections du maire et des adjoints

Séance du 9 avril 2014

• Institutions

Le premier conseil du nouveau mandat a été consacré à des questions institutionnelles : mise en place des commissions municipales, élections des délégués auprès des différents organismes dont la commune est membre, détermination du

nombre de membres siégeant au conseil d'administration du CCAS et élection de ces membres, délégations du conseil municipal au maire et vote des indemnités de fonction du maire et des adjoints.

• Finances

Le conseil municipal a débattu des orientations budgétaires de l'année 2014. Les principaux axes retenus sont : une augmentation de la pression fiscale de 1,5% et un recours à l'emprunt limité à 200 000 euros.

Séance du 16 avril 2014

• Ressources humaines

Le conseil a voté à l'unanimité la mise à jour du tableau des effectifs ainsi que l'actualisation du régime indemnitaire de 4 postes.

• Finances

À l'unanimité, le conseil a, dans un premier temps renouvelé son refus d'accorder l'indemnité de conseil au trésorier principal et dans un second temps approuvé les termes de la convention d'objectifs établie avec la crèche L'île aux trésors. Il a également accordé au trésorier principal une autorisation permanente de poursuite par voie de saisie pour le recouvrement des créances et approuvé les termes de la convention de remboursement avec le SDEER pour les travaux réalisés rue de l'Aubreçay.

À la majorité de 24 voix contre 5, le conseil a voté la revalorisation des taux d'imposition des taxes locales au titre de l'année 2014 (+1,5%) ainsi que le budget primitif 2014.

Permanence des élus



Monsieur Henri Lambert, Maire et ses adjoints

Rendez-vous par téléphone à l'accueil de la mairie : 05 46 37 40 10



Monsieur Olivier Falorni, Député de la 1^{ère} circonscription de la Charente Maritime.

Permanence : 12 ter rue Villeneuve - La Rochelle (mardi au vendredi 9h-12h et 14h-18h, samedi 9h-12h)
Contact : 05 46 07 34 00.



Monsieur Jack Dillenbourg, conseiller général.

Contact : 05 46 31 76 36 ou 06 07 62 82 74.